

Bédarieux, 25 août 2020

La demande d'aide à la restauration est une aide traitée de façon trimestrielle, celle-ci ne vous est pas attribuée pour une année complète.

Si vous souhaitez en faire la demande pour les factures à venir il vous faut remplir le formulaire de demande d'aide à la restauration au début de chaque nouveau trimestre.

La gestionnaire

V.STARA

Bédarieux, 25 août 2020

La demande d'aide à la restauration est une aide traitée de façon trimestrielle, celle-ci ne vous est pas attribuée pour une année complète.

Si vous souhaitez en faire la demande pour les factures à venir il vous faut remplir le formulaire de demande d'aide à la restauration au début de chaque nouveau trimestre.

La gestionnaire

V.STARA

Bédarieux, 25 août 2020

La demande d'aide à la restauration est une aide traitée de façon trimestrielle, celle-ci ne vous est pas attribuée pour une année complète.

Si vous souhaitez en faire la demande pour les factures à venir il vous faut remplir le formulaire de demande d'aide à la restauration au début de chaque nouveau trimestre.

La gestionnaire

V.STARA